

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni le Jeudi 15 juin 2017 à 19h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Pallud, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

- 60 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°00
- 56 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°02
- 55 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°25
- 56 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°46
- 55 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°47
- 56 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°48
- 55 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°51
- 54 délégués dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°58
- 53 délégués dont 2 suppléants à partir de la délibération n°59

Nombre de membres représentés :

- 12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°00
- 14 délégués représentés jusqu'à la délibération n°48
- 15 délégués représentés jusqu'à la délibération n°51
- 16 délégués représentés à partir de la délibération n°52

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Aziz	ABBAS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Martine	BERTHET
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON (jusqu'à la délibération n°00 – Départ 19h55)
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Yves	DUJOL
ALBERTVILLE	David	GUILLOT
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Marie-Agnès	LEROUX
ALBERTVILLE	Jean	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO (jusqu'à la délibération n°00 – Départ 19h55)
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX (jusqu'à la délibération n°00 – Départ 20h10)
ALBERTVILLE	Catherine	TERRAZ
ALLONDAZ	Bettina	CERVELLIN

BATHIE (LA)	Béatrice	BUSILLET
BEAUFORT	Annick	CRESENS (jusqu'à la délibération n°19 et à partir de la délibération n°24)
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
CLERY	Frédéric	PALLUEL-LAFLEUR
COHENNOZ	Christiane	DETRAZ (jusqu'à la délibération n°14 et à partir de la délibération n°20)
CREST-VOLAND	Lionel	MOLLIER
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FLUMET	Marie-Claude	ANSANAY-ALEX
FRONTENEX	Sandrine	POIGNET
FRONTENEX	Laurent	VERNAZ
GILLY SUR ISERE	Jean-François	ALLARD
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET (jusqu'à la délibération n°00 – Départ 19h55)
GILLY SUR ISERE	Louise	TOGNET
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Bruno	KARST (jusqu' à la délibération n°48 – Départ 20h35)
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Michel	ROTA
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Elisabeth	REY
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE (jusqu' à la délibération n°51 – Départ 21h00)
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO (jusqu'à la délibération n°24 et à partir de la délibération n°26)
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Raymond	COMBAZ
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	TAVEL
SAINT VITAL	Gérard	BLANCO
THENESOL	Patrick	PECCHIO
TOURNON	Xavier	TORNIER (jusqu'à la délibération n°09 et à partir de la délibération n°15)
TOURS EN SAVOIE	Chantal	MARTIN
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER

UGINE	Philippe	GARZON
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD (jusqu'à la délibération n°23 et à partir de la délibération n°25 et jusqu'à la délibération n°46 et à partir de la délibération n°48)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	François	CANTAMESSA (jusqu'à la délibération n°02 et à partir de la délibération n°10)
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
LA GIETTAZ	Daniel	DANGLARD
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI

Délégués représentés :

Claude BESEVAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie LEGER
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à David GUILLOT
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Aziz ABBAS
Vincent ROLLAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Valérie ROUGERON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Muriel THEATE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Catherine TERRAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Béatrice BUSILLET
Mireille GIORIA	HAUTELUCE	Ayant donné pouvoir à Annick CRESSENS
Marie-France LOMBARDI	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Georges MEUNIER	ST NICOLAS LA CHAPELLE	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Agnès CREPY	UGINE	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Pierre JARRE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacky ROUX - <i>Départ 20h10 (jusqu'à la délibération n°00)</i>
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves DUJOL <i>(à partir de la délibération n°01)</i>
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Martine BERTHET <i>(à partir de la délibération n°01)</i>
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Louise TOGNET <i>(à partir de la délibération n°01)</i>
Bruno KARST	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François CANTAMESSA <i>(à partir de la délibération n°49)</i>
Jean-Claude LAVOINE	MONTHION	Ayant donné pouvoir à Julien BENARD <i>(à partir de la délibération n°52)</i>

Le Conseil Communautaire a choisi **Claudie LEGER** comme Secrétaire de séance.

Objet : SCOT – Modification du SCOT Arlysère

Rapporteur : Yves DUJOL

Le SCOT Arlysère est exécutoire depuis mai 2012. Depuis lors, les communes ont engagé, dans le cadre des révisions de leur PLU, la mise en compatibilité de ceux-ci avec le SCOT. A ce jour, on dénombre, sans compter les 3 cartes communales dont la mise en compatibilité n'est pas possible :

- 15 PLU compatibles SCOT
- 20 PLU en cours de révision, dont 10 en phase « arrêt du projet »

La Loi prévoit une évaluation du SCOT six ans au plus tard après la délibération portant approbation du Schéma afin d'analyser les résultats de l'application du schéma notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales. Suite à ce travail, qui devra donc être réalisé d'ici mai 2018, il reviendra au Conseil Communautaire de délibérer sur le maintien en vigueur du SCOT ou sur sa révision partielle ou complète.

En amont de cette révision, plusieurs communes supports de stations de ski sont confrontées à une difficulté de mise en œuvre du SCOT en matière de localisation des hébergements touristiques positionnés dans le document « Annexes cartographiques » du SCOT. Pour mémoire, le SCOT vaut procédure UTN (Unité Touristique Nouvelle) en matière d'équipements touristiques et a donc permis aux communes touristiques de s'affranchir de la dite procédure UTN de massif pour les projets inscrits au SCOT. Les prescriptions correspondantes avaient été définies avec les communes concernées au moment de l'élaboration du SCOT, ceci dit les projets ont évolué dans un certain nombre de cas, pour des raisons diverses : évolutions du marché, contraintes environnementales, faisabilité, maîtrise foncière, ...

Une rencontre a été organisée avec les Maires des 10 communes du Beaufortain et du Val d'Arly. A cette suite et afin de ne pas bloquer la révision des PLU concernés et la mise en œuvre des projets, il est proposé d'engager une modification du SCOT portant sur la localisation des hébergements touristiques, sans attendre l'éventuelle révision du SCOT.

Cette modification interviendra conformément à la procédure de modification dite "de droit commun " du SCOT (L.143-32 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Le dossier correspondant sera notifié aux Personnes Publiques Associées, mais aussi :

- à la commission des sites (CDPNS) en raison de projets situés en discontinuité de l'urbanisation existante,
- à la CDPENAF au titre de la consommation de foncier agricole ou naturel,
- au Comité de massif au titre des procédures d'Unité Touristique Nouvelle,
- à l'autorité environnementale.

Le projet sera ensuite soumis à enquête publique, puis à l'approbation du Conseil Communautaire, après modification éventuelle suite à l'enquête publique.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide d'engager une modification n° 1 du SCOT Arlysère selon les modalités ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

073-200068997-20170615-2017_06_15_D68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2017

Publication : 20/06/2017

Extrait certifié conforme et exécutoire

Le Président

Franck LOMBARD

